

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

N° 2021-279

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

Vu l'article L712-2 du Code de l'éducation ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par délibération du Conseil d'administration (n° 2020-38) du 13 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° 2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé aux JOUE/BOAMP le 03 septembre 2021 (annonce JOUE n° 2021/S 174-453213 et annonce BOAMP n° 21-118499) ;

Vu le règlement de la consultation du marché de fourniture d'équipements de protection individuelle ;

Vu le registre des dépôts des candidatures et des offres ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres ;

Vu le procès-verbal de la commission des marchés du 09 novembre 2021 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire, au regard des consommations récurrentes identifiées sur ce segment d'achat, de conclure un contrat.

DECISION

Article 1^{er}

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 1 « *Fourniture de vêtements professionnels pour les services espaces verts, des ateliers et des archives* » pour au soumissionnaire :

**Gedivepro SAS
127 rue Jules Bournet - 03100 Montluçon
SIRET : 339 901 522 00047**

Article 2

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n° 2 « *Fourniture de vêtements et chaussures pour le service prévention sécurité incendie* » au soumissionnaire :

**Europa Kimache
21 rue Georges Méliès - 95 240 Corneilles en Paris
SIRET : 434 013 306 00049**

Article 3

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°3 « *Fourniture de vêtements professionnel pour le service entretien* » au soumissionnaire :

Moreau
35 avenue Clément Ader
69800 Saint Priest
SIRET : 967 501 479 00083

Article 4

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 décide, en qualité de représentante de l'acheteur, d'attribuer le lot n°4 « *Fourniture d'équipements de protection individuelle (protection des mains, des pieds, oculaires et auditives)* » au soumissionnaire :

Trenois Decamps
5 rue du Centre, Parc de la Pilaterie - 59443 Wasquehal
SIRET : 342 938 107 0030

Article 5

La Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés publiera l'avis de résultat de marché selon la réglementation en vigueur.

Article 6

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le